



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Cabinet du maire, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 juillet 2010 à 9 h à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, monsieur Michel Tremblay, directeur général adjoint, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente, madame la conseillère Denise Laferrière.

CE-2010-1169

SUBVENTION DE 650 \$ - ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE HULL-VOLANT - 14 AOÛT 2010 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de l'Association Athlétique et Sociale Hull-Volant inc., à l'attention de monsieur Étienne Boulrice, 161, rue de Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T2 à titre de subvention pour un pique-nique qui aura lieu le 14 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11601-972	300 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	300 \$		Frais pour unions civiles
02-11601-972		300 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1170 **FORMATION EN LIGNE - MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - 338,62 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE BUCKINGHAM - SYLVIE GONEAU ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à suivre la formation en ligne « Mariage civil et union civile » offerte par l'Union des municipalités du Québec.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 338,62 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, à l'attention de madame Darling Josaphat, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32337	161,81 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32338	161,81 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	15,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1171 **SOUMISSION 2010 SI 170 - IMPRESSION DE CONSTATS D'INFRACTION - SERVICES JURIDIQUES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Datamark Systems, 1680 Woodward Drive, suite 207, Ottawa, Ontario, K2C 3R7 pour l'impression de constats d'infraction sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total de 10 158,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

La durée du présent contrat est d'une période de trois ans avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} mai de chaque année, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 avril précédant la date anniversaire, Catalogue 62-001 Statistique Canada, indice des prix à la consommation – Indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2011, 2012 et 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12100-671-76200	9 708,75 \$	Cour municipale - Fournitures de bureau
04-13493	450,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1172

SOUSSION 2010 SI 083 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉNOVATION DU CHALET DU LAC BEAUCHAMP - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bouthillette Parizeau, 430, boulevard de l'Hôpital, local 210, Gatineau, Québec, J8V 1T7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux sans résidence pour les travaux de rénovation du chalet du Lac Beauchamp au montant total de 26 508,69 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 avril 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90048-015-76201	7 500,00 \$	Honoraires professionnels - Honoraires professionnels - Chalet Lac Beauchamp - Ingénierie
18-90048-016-76202	17 834,44 \$	Honoraires professionnels - Honoraires professionnels - Chalet Lac Beauchamp - Architecte
04-13493	1 174,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1173

SOUSSION 2010 SI 171 - NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (VPI) - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Sani-Gear Fire inc., 397, rue Wyld, North Bay, Ontario, P1B 1Z3 pour le nettoyage de vêtements de protection individuels (VPI), sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif, en 2010, de 5 079,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'un an prenant effet à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} juillet de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2011 et 2012, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-495-76218	4 854,38 \$	Incendie - Opérations - Nettoyage et buanderie
04-13493	225,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1174

SOUSSION 2005 SP 059 - ACHAT DE RADIOS PORTATIVES - SERVICE DE POLICE ET SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile ltée, s’est vu adjuger un contrat, par la résolution numéro CM-2005-843 en date du 11 octobre 2005, pour la location d’un système de radiocommunication et l’achat d’équipements pour usagers;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides pour une période de 10 ans à compter de la date d’adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police et le Service de sécurité incendie requièrent l’achat de radios portatives supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de l’approvisionnement à émettre une commande à la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile ltée, 5187, avenue Papineau, bureau 200, Montréal, Québec, H2H 1W1 pour la fourniture et la programmation de huit radios portatives et chargeurs ainsi que de cinq radios mobiles pour le Service de police et de cinq radios portatives et accessoires pour le Service de sécurité incendie, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total de 117 153,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 16 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30644-001-76212	19 694,58 \$	Véhicules et équipements - Radios portatives
02-22310-692-76213	12 523,65 \$	Schéma de couverture de risques - Équipements non capitalisables
18-10015-005-76214	49 790,59 \$	Plan d'organisation policière - 8 radios portatives
18-10015-004-76215	5 991,01 \$	Plan d'organisation policière - 1 véhicule Gear
18-10015-003-76216	11 981,90 \$	Plan d'organisation policière - 2 véhicules - Circulation
18-10015-002-76217	11 982,00 \$	Plan d'organisation policière - 2 véhicules marqués
04-13493	5 189,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1175

SOUSSION 2009 SP 254 - RÉSILIATION DU CONTRAT POUR LA VALORISATION DE BIOSOLIDES MUNICIPAUX DIGÉRÉS GRANULÉS - SERVICE DE L’ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1880 en date du 16 décembre 2009, a adjugé un contrat à la firme 6838715 Canada inc. (Desrok Excavation) suite à l’appel d’offres 2009 SP 254 pour la valorisation de biosolides municipaux digérés granulés du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 avec la possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d’une année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a donné, le 12 juillet 2010, un avis de défaut d’exécution de contrat à la firme 6838715 Canada inc. (Desrok Excavation) et que cette dernière n’a pas donné suite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat avec la firme 6838715 Canada inc. (Desrok Excavation) pour la valorisation de biosolides municipaux digérés granulés et autorise la Division de l’approvisionnement à lancer un nouvel appel d’offres après avoir modifié les documents et au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2010-1176

SOUSSION 2010 SP 169 - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Novex – 9048-9071 Québec inc., 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 969 212,74 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 juillet 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention d'un permis d'accès au terrain de la Commission de la capitale nationale et du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30615-008-76203	19 859,79 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Signalisation routière
06-30615-007-76204	104 153,31 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Éclairage
06-30615-006-76205	17 260,00 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Service des branchements
06-30615-005-76206	39 568,55 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Égout sanitaire
06-30615-004-76207	456 531,32 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Travaux de béton
06-30615-003-76208	657 255,41 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Travaux de chaussée
06-30615-002-76209	490 477,42 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Égout pluvial
06-30615-001-76210	96 877,14 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Aqueduc
04-13493	87 229,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30615-003	141 977,29 \$		Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Travaux de chaussée
06-30615-002	145 122,58 \$		Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Égout pluvial
06-30615-007	33 077,15 \$		Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Éclairage
06-30615-005		13 368,55 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Égout sanitaire
06-30615-004		273 731,32 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Travaux de béton
06-30615-001		33 077,15 \$	Boulevard de la Cité-des-Jeunes - Aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juillet 2010 conditionnellement à l'obtention d'un permis et d'un certificat d'autorisation.

Adoptée

CE-2010-1177

SOUSSION 2010 SP 174 - CONSTRUCTION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONS SUR LE CHEMIN MCCONNELL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de construction d'une piste multifonctions sur le chemin McConnell, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 263 780,41 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 juillet 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30661-001-76211	252 095,78 \$	Aménager des pistes multifonctions - McConnell
04-13493	11 684,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1178

AUTORISER LES CONSULTANTS CDGU INC. À PRÉSENTER LES PLANS ET DOCUMENTS REQUIS - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO, RUES CHAMPLAIN, DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE ET ÉLISABETH-BRUYÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2010-965 en date du 16 juin 2010, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, selon le lot 8, dans le cadre du programme PRECO, à la firme Les Excavations Gilbert Théorêt inc., au montant de 5 581 912,56 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les rues Champlain, de Notre-Dame-de-l'Île et Élisabeth-Bruyère nécessiteront un remplacement de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, l'ajout d'un égout pluvial pour séparer le réseau unitaire et l'élimination de la surverse;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Gilbert Théorêt inc. a retenu les consultants CDGU inc. pour des services professionnels pour la préparation des documents de conception des rues Champlain, de Notre-Dame-de-l'Île et Élisabeth-Bruyère :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise les consultants CDGU inc. à présenter aux autorités compétentes, les plans et autres documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO des rues Champlain, de Notre-Dame-de-l'Île et Élisabeth-Bruyère;
- autorise les consultants CDGU inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux nécessaires.

Adoptée

CE-2010-1179

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1004 - AUTORISER LE BUREAU DES CONSULTANTS BPR À PRÉSENTER LES PLANS ET DOCUMENTS REQUIS - TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO, RUES BERGERON, BRIDGE ET GEORGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1004 en date du 23 juin 2010, a autorisé le bureau des consultants BPR à présenter, aux autorités compétentes, les plans et documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO, rues Bergeron, Bridge et Georges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la firme BPR à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux nécessaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-1004 adoptée le 23 juin 2010 autorisant le bureau des consultants BPR à présenter, aux autorités compétentes, les plans et documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO, rues Bergeron, Bridge et Georges afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« La firme BPR est également autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux nécessaires ».

Adoptée

CE-2010-1180

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1005 - AUTORISER LE BUREAU DES CONSULTANTS BPR À PRÉSENTER LES PLANS ET DOCUMENTS REQUIS - TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO, CHEMIN EARDLEY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1005 en date du 23 juin 2010, a autorisé le bureau des consultants BPR à présenter, aux autorités compétentes, les plans et documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO, chemin Eardley;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une recommandation à l'effet d'autoriser la firme BPR à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux nécessaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-1005 en date du 23 juin 2010 autorisant le bureau des consultants BPR à présenter, aux autorités compétentes, les plans et documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO, chemin Eardley afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« La firme BPR est également autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux nécessaires ».

Adoptée

CE-2010-1181

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-1134 - AUTORISER LE BUREAU DES CONSULTANTS BPR À PRÉSENTER LES PLANS ET DOCUMENTS REQUIS - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO, RUE ÉLIZABETH - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - STÉFAN PSENAK ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1134 en date du 7 juillet 2010, a autorisé le bureau des consultants BPR à présenter, aux autorités compétentes, les plans et documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO, rue Élizabeth;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une recommandation à l'effet d'autoriser la firme BPR à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux nécessaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-1134 en date du 7 juillet 2010 autorisant le bureau des consultants BPR à présenter, aux autorités compétentes, les plans et documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO, rue Élizabeth afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« La firme BPR est également autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux nécessaires ».

Adoptée

CE-2010-1182

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - MOIS DE L'ARCHÉOLOGIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de l'Île de Hull, à l'attention de monsieur Paul Duval, président, 120, rue Charlevoix, Gatineau, Québec, J8X 1R2, à titre de subvention pour le Mois de l'archéologie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	500 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1183 **MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 105838**

CONSIDÉRANT les conclusions des représentants de la Ville de Gatineau sur les propos tenus par l'employé 105838;

CONSIDÉRANT QUE ces propos vont à l'encontre du Code d'éthique de la Ville de Gatineau et qu'ils constituent une faute grave;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Gatineau, en vertu de l'article 1.05, d'assurer un milieu de travail sain;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits, circonstances et facteurs au dossier ainsi que l'état de jurisprudence;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de trois mois sans solde de l'employé 105838.

Les dates de suspension seront déterminées par le Service des travaux publics en collaboration avec le Service des ressources humaines.

Adoptée

CE-2010-1184 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1063 ET SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-10-08**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-2010-1063 en date du 30 juin 2010;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1063 en date du 30 juin 2010 et entérine la lettre d'entente ENT-BLE-10-08 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN.

La directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-10-08.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif